

Séance du conseil municipal du 28 novembre 2019

PRÉSENTS : TORCK Chantal • MONNOT Bruno • COLSON Sylvie • BELTRAMELLI Didier • COURTOIS Michel • BORDE Aline • CAMUS Jacky • QUINARD Jacky • PONSOT Danièle • JANET Alain • GUILLAUMONT Jeanine • VILMONT Françoise • MASUYER Sylvie • REBY André

ABSENTS EXCUSÉS : FERRAROLI Noémie (pouvoir à TORCK Chantal) • PATENAT Sophie (arrivée à 19h30, n'a pas pris part au vote des délibérations) • RYON Florence

ABSENTS : DUPERRIER Bernard • ROUSSEY Pascal

SECRÉTAIRE : Sylvie COLSON

COMPTE-RENDU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Jean BOSC et en application de l'article L.270 du code électoral, ce conseiller municipal doit être remplacé par M. André REBY, candidat dont le nom suit immédiatement celui du dernier élu sur la liste intitulée « Agissons pour réussir ensemble », constituée à l'occasion des dernières élections municipales générales de mars 2014. Monsieur André REBY est installé conseiller municipal.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL** :

Suppression du poste de rédacteur territorial à temps complet (CNRACL) et création du poste de rédacteur territorial à temps non complet 70 % (IRCANTEC).

Voté à l'unanimité.

➤ **SUBVENTIONS** :

FNACA subvention de 200.00 € : **Voté à l'unanimité.**

Festi'Chauss' subvention de 1000.00 € : **Voté à l'unanimité.**

Semelles Brûlées subvention de 150.00 € (flocage vêtements participation téléthon) : **Voté à l'unanimité.**

UCAC subvention 350€ pour animation gonflable le 20 décembre : **Voté à l'unanimité.**

➤ **Mouvements de crédits** :

DI 21 : - 120 000.00 € (DI 21318 op 37 : -120 000.00 €)

DI 23 : + 120 000.00 € (DI 2313 op 53 : + 120 000.00€)

Voté à l'unanimité.

➤ **ECOLES** :

Frais de scolarité classes ULIS pour 4 enfants scolarisés à Petit-Noir pour un montant de 1361,51€ (premier semestre année 2019) et 1 enfant à Dole pour un montant de 615,59€ (année scolaire 2018/2019).
Voté à l'unanimité.

La cérémonie de plantation de l'arbre de la laïcité aura lieu le lundi 9 décembre à 15H à l'école élémentaire.

Les portes ouvertes de l'école s'ensuivront à partir de 15H30.

➤ **BOIS** :

Les travaux prévus parcelle 10 sont repoussés d'un an.

Coupes de bois : 82.4 m³ de chênes et 61.68 m³ de hêtres.

16 affouagistes se sont inscrits pour les coupes 2019/2020. M. DELANOIX a estimé à 278 stères de bois à partager. Le tirage au sort s'effectuera mardi 3 décembre 2019.

➤ **BÂTIMENTS** :

Remplacement des portes de garages du bâtiment situé 23 Rue des Ecoles par deux portes à 970€ HT chacune par l'entreprise Jura PVC.

Voté à l'unanimité.

Logement 1^{er} étage 23 Rue des Ecoles (ancienne Trésorerie)

Rénovation de la salle de bains avec installation d'une douche, d'un meuble vasque avec mitigeur par l'EURL Jacques Gros pour un montant de 4 670.83 € HT

Voté à l'unanimité.

Rafraichissement des peintures. Fournitures par le Comptoir de la Seigneurie : 1 740.27 € HT

Voté à l'unanimité.

La SARL Méline a été retenue pour les travaux de mise en conformité électrique en salle des mariages et archives pour un montant de 2314,36€ HT.

Voté à l'unanimité.

Suite au départ de la locataire du logement au dessus de la Poste, sa caution peut lui être remboursée en totalité.

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'augmenter le loyer du logement au dessus de la Poste de 360 à 400€.

Les charges de 90€ sont maintenues.

Voté à l'unanimité.

La chaudière de l'église n'est plus en état de marche, et ne peut être réparée. (risque de monoxyde de carbone) Devis demandés pour changer le système de chauffage.

Diagnostic complet de l'église en cours par M.Gehin ingénieur conseil, en attente du rapport d'expertise.

➤ **VOIRIE** :

Suite au désistement de l'entreprise LIME, l'entreprise MARECHAL TP a réalisé les travaux Rue du Docteur Poiffaut, ainsi que les bordures et avaloirs sur la commune.

- Rue Poiffaut: 4623€ HT

- Bordures : 32 ml au lieu des 22,5 prévus pour 4424€ HT avec enrobé.

Radar pédagogique route de Dijon: la réparation de celui-ci désormais obsolète est de 2836€ HT alors que l'appareil avait coûté 2228€ HT à l'achat. Devis en cours de demande.

Lotissement au Tastrot: un caniveau a été créé et posé par l'entreprise BORNIER de Pleure sur la voie pour un montant de 1 270.00€ HT, suite aux écoulements des eaux pluviales qui pénétraient dans une propriété et inondaient le garage .

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Cabinet de kinésithérapie 23 Rue des Écoles: la communauté de communes propose un fonds de concours de 50% pour les travaux effectués, soit 15 000€.

Le fonds de péréquation du Conseil Départemental s'élève à 4610€ pour 2019.

Le repas des aînés s'est bien passé et comptait le chiffre record de 104 participants.



Ouverture de séance : 19H
Clôture de séance : 20H05

Le Maire,
Chantal TORCK